

Programme de stabilité 2024-2027

Les hausses d'impôts auxquelles on ne devrait pas échapper

Le gouvernement tapera probablement sur les niches fiscales sans toucher aux grands impôts (TVA, impôt sur le revenu, CSG, IS)



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Le programme de stabilité pour les années 2024 à 2027, que le ministre de l'Économie vient de présenter, prévoit une hausse du taux des prélèvements obligatoires (le rapport du produit des impôts et cotisations sociales au PIB) de 43,5 % en 2023 à 44,1 % en 2027.

Or ce document précise que la croissance du produit des prélèvements obligatoires (PO), hors impact des modifications législatives, sera inférieure à la croissance du PIB (techniquement, l'élasticité des PO au PIB est inférieure à 1,0). Pour que le taux des PO augmente, il faut que ce programme inclue des mesures nouvelles de hausse des impôts ou des cotisations.

“Une réduction du coût des dépenses fiscales, qui se traduirait par une augmentation des impôts de ceux qui en bénéficient, est probable et souhaitable”

Elles y sont explicites s'agissant de 2024. On y trouve notamment le rétablissement de la taxe sur la consommation d'électricité à son taux d'avant 2022 (5 Mds€) – et on peut d'ailleurs dire que ce n'est pas une hausse d'impôt mais l'arrêt d'une baisse temporaire. Une taxation des “rentes” à hauteur de 3 Mds€ est également prévue sans être plus précisément documentée. Il y a également beaucoup de “petites” mesures de rendement inférieur à 1,0 Md€, et le total des hausses est supérieur de 9 Mds€ au total des baisses d'impôts. Parmi celles-ci, il y a la poursuite de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (- 1,5 Md€).

L'augmentation du taux des PO prévue en 2025 et 2026 (0,5 point de PIB pour l'ensemble des deux années) n'est possible que si des mesures de hausse des impôts et des cotisations sociales sont votées avec un rendement total d'au moins 15 Mds€, mais le programme de stabilité ne précise pas lesquelles.

Je ne pense pas que le gouvernement envisage une hausse du taux des grands impôts (TVA, impôts sur le revenu des personnes physiques et les bénéficiaires des sociétés, CSG) ou des cotisations sociales. Une réduction du coût des dépenses fiscales, qui se traduirait par une augmentation des impôts de ceux qui en bénéficient, est en revanche probable et souhaitable.

Des crédits d'impôt dans le collimateur

La suppression des “niches brunes” relatives à la taxation du gazole non routier était prévue l'an dernier, mais s'est heurtée à la colère des agriculteurs. Il y a encore des mesures à prendre dans d'autres secteurs que l'agriculture.

Le crédit d'impôt recherche est la première dépense fiscale (7,2 Mds€ en 2022). Il est économiquement justifié de subventionner les efforts de recherche des entreprises, mais ce dispositif pourrait être mieux ciblé et il a longtemps compensé un taux de l'impôt sur les sociétés particulièrement élevé en France, ce qui n'est plus le cas.

Le crédit d'impôt pour les emplois à domicile est la deuxième dépense fiscale (5,7 Mds€). Ramener le plafond des dépenses éligibles de 12 000 € à, par exemple, 10 000 €, aurait peu d'effets négatifs sur le nombre d'emplois déclarés, et ne concernerait que les ménages pouvant dépenser plus de 10 000 € par an pour les activités concernées.

Dans le domaine social, les allègements de cotisations patronales sur les salaires supérieurs à 2,0 SMIC pourraient être revus pour réduire leur coût.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalé.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 22/04/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).